

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER
Département du VAR Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N° 2026-03-01-03

OBJET : Attribution du marché relatif à l'achat d'une cribleuse pour l'entretien mécanique des plages

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février à 9h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 30 janvier 2026 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Philippe LEONELLI, Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres en exercice : 8

Membres présents : 8

Philippe LEONELLI, Président, Maire de Cavalaire-sur-Mer
Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de La Croix Valmer
Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Alain MATYBA, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de La Croix Valmer
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer
Catherine WYDOOGHE, Conseillère municipale, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
+ Jacky BUTTARD, Conseiller municipal, Mairie de La Croix Valmer

Membres excusés :

Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer

A été élu secrétaire de séance : Philippe VANDEVELDE

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs aux marchés à procédure adaptée,
Vu le budget principal M57 du SIVOM du littoral des Maures,

Considérant la nécessité d'équiper le service Plages d'une nouvelle cribleuse afin d'assurer l'entretien mécanique des plages relevant des compétences du SIVOM,

Considérant qu'une consultation a été lancée en novembre 2025 selon une procédure adaptée,

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 5 décembre 2025,

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, une seule offre a été reçue,

PL

Considérant que cette offre a été analysée et jugée recevable et conforme aux exigences du dossier de consultation (cf. rapport d'analyse des offres ci-annexé),

Considérant en outre que l'offre présentée par l'entreprise KASSBOHRER ESE, dont le siège social est situé 455 Route de Marais 73790 Tours en Savoie (SIRET 607 020 898 000 39), répond aux besoins du SIVOM et présente un intérêt économique satisfaisant,

Considérant le prix proposé par l'entreprise pour la machine : 68 800€ HT soit 82 560€ TTC,

Considérant le montant de reprise de l'ancienne machine : 6 600€ HT soit 7 920€ TTC,

Le Comité Syndical,

Ouï, l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents, décide :

-D'ATTRIBUER le marché relatif à l'achat d'une cribleuse destinée à l'entretien mécanique des plages à l'entreprise KASSBOHRER ESE, dont le siège social est situé 455 Route de Marais 73790 Tours en Savoie (SIRET 607 020 898 000 39), pour un montant de 68 800€ HT soit 82 560€ TTC,

-D'AUTORISER Monsieur le Président du SIVOM à signer le marché ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution,

-DE PRECISER que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2026 – M57.

POUR EXTRAIT CONFORME

A Cavalaire-sur-Mer,

Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis à la Sous-Préfecture le 19 FEV. 2026

Le Président,
Philippe LEONEL

Le secrétaire de séance,
Philippe VANDELDE